

Marie Moret à monsieur Ch. Boisson, 5 mars 1890

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Boisson, Ch.](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 43 (8)

Collation2 p. (490r, 491v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Ch. Boisson, 5 mars 1890,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/2426>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [5 mars 1890](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Boisson, Ch.](#)

Lieu de destination La Cure, Rompon (Ardèche)

Description

Résumé

Réponse à une lettre de Ch. Boisson en date du 28 février 1890 : réabonnement au journal *Le Devoir* pour l'année 1890, vente et don d'ouvrages de Godin.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Librairie](#)

Œuvres citées

- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Études sociales n° 1 à 10*, Guise, Imprimerie Baré, \[1884-1886\].](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La République du travail et la réforme parlementaire. \[Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.\]*, Paris, Guillaumin, 1889.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action*, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, Paris, Guillaumin, 1883.](#)
- Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*, Paris, Guillaumin, 1880.
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Solutions sociales*, Paris, A. Le Chevalier, 1871.](#)
- [Le Devoir, Guise, 1878-1906.](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Boisson, Ch.

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Rente/Propriété

Biographie Rentier à La Cure (Rompon, Ardèche), d'après le Registre des abonné·es au journal *Le Devoir* (Guise, 1878-1906).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/08/2024

Partie Familistère { mars
1890

Monsieur Ch. Boisson,

J'ai l'honneur de vous accuser
réception de votre lettre du 2^e fé-
vrier contenant un mandat
poste de 1^e p.-lo pour
1^o Votre réabonnement au
Dévoir année 1890.

2^o Les ouvrages dont la liste
suit :

- Etudes sociales brochures nos
1 à 10 inclusivement.
- Mutualité nationale contre
la misère
- Mutualité sociale (sur la mo)
mais 3 numéros du journal

le Dévoir année 1890 Tome II nos
447, 467, 476

Je vous envoie ces ouvrages
par ce même courrier en colis
postal francs à domicile.

J'y ai joint, pensant qu'ils
ne pourraient être mieux
placés qu'en vos mains, et
vous priant, en conséquence,
de bien vouloir les accepter,
les ouvrages suivants :

— Solutions Sociales dans le
même paquet que les ouvrages
ci-dessus énumérés)

et dans un second colis :

- Le Gouvernement
- La République du travail.
évidem

Veuillez agréer,
Monsieur, l'expres-
sion de mes meil-
leurs sentiments

Marie Cadin

supplémentaires, ils nous
auront obligés ?

M. J'ai été obligée de
n'envoyer les colis postaux
que en gare à La Nouette ;
car la voie ferrée ne
va pas plus loin dit,
jusqu'à la Gare. Je
regrette vivement ce
contre temps et nous
serai bien obligée
de me dire si les deux
colis vous sont bien
parvenus et à quels frais